Stratégie nouvelle pour l'Asie

1994/2107(COS) - 14/06/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Dans sa résolution, le Parlement Européen s'est déclaré fermement favorable à l'intensification des relations avec les pays d'Asie. Tout en soulignant l'intérêt de la communication de la Commission et la nécessité d'accorder à l'Asie une plus grande priorité, le PE estime qu'il s'agit là d'un premier pas et que le cadre présenté par la Commission doit être soutenu par des stratégies plus intenses et différenciées pour chacunes des régions d'Asie. Le Parlement préconise, à cet effet, un réel partenariat avec ces pays et demande qu'une série d'initiatives soient prises par la Commission, en collaboration avec le Parlement lui-même, afin de renforcer les relations de l'Europe avec cette région du monde: - prévisions de nouveaux postes bugétaires par régions géographqies, - établissement de programmes de formation et d'échanges de jeunes, - promotion des études asiatiques sur le modèle de ce que fait la Communauté en Amérique latine (IRELA), - promotion d'organismes régionaux asiatiques s'occupant d'études européennes, - extension et renforcement de la représentation de la Communauté en Asie ainsi que de sa présence commerciale. Il invite tout particulièrement le Conseil à accorder une priorité aux dossiers de sécurité et de paix impliquant l'Asie et souhaite que l'image de l'Union, en tant que dispensatrice d'aide au développement, soit mieux identifiée au niveau local. Le dialogue politique avec ces pays doit être renforcé y compris sur le plan nucléaire (interdiction des essais nucléaires). Le Parlement insiste à nouveau pour que les accords conclus avec ces pays soient basés sur une clause "respect des droits de l'homme et des principes démocratiques". En matière de "dumping social" source de conflits entre Europe et Asie, le Parlement affirme que la croissance des pays asiatiques est due en large partie à des investissements des Etats, aux capitaux étrangers et aux salaires peu élevés. L'expansion économique de ces pays devrait donc être accompagnée d'une amélioration des garanties socio-économiques. Dans le domaine commercial, l'Union devrait identifier les secteurs prioritaires pour la coopération économique afin de mieux faire prévaloir les intérêts de l'Europe. La libéralisation des relations commerciales avec ces pays devraient, en outre, reposer sur un dialogue franc pouvant aboutir à l'inclusion de clauses environnementales et sociales dans les accords passés avec l'Asie. Parallèlement, le Parlement a insisté pour que tout accord global de coopération inclue des dispositions pour la protection des investissements. Le PE demande également que le Japon, qui reste le principal partenaire commercial de la région, libéralise plus ses marchés. Il se prononce également pour un effort soutenu à l'égard des pays les plus pauvres de la région. Enfin, le Parlement exhorte tous les pays asiatiques à ratifier le Traité sur le droit de la mer et la Chine, à adhérer à l'OMC. Il souhaite également la conclusion rapide d'un accord avec le Vietnam et la prise en considération, le moment venu, des relations contractuelles avec l'Iran.